



COMMUNE de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ
COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 22 mars 2022 à 19H30

PRESENT(S) : DAVAL Gérard, TORGUES Daniel, MARTIN Stéphanie, RAVACHOL Jean-Luc, COMTE Brice, SINIATOWIEZ Coraline, CHAUVET Jean-Michel, RAVACHOL Bernard, REMILLIEUX Natacha, LADAVIERE Audrey.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : VALLUY Jean-Christophe a donné pouvoir à RAVACHOL Jean-Luc

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) : Néant

Secrétaire : RAVACHOL Jean-Luc

Date de convocation : 17/03/2022

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1. Vote des budgets :

➤ Après délibération, le Conseil Municipal approuve le **Compte de Gestion 2021** élaboré par le trésorier.

➤ Après délibération et vote, le **Compte Administratif 2021** est approuvé à l'unanimité. Les résultats sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS/SOLDE
Fonctionnement	398 321 € 49	502 247 € 80	103 926 € 31
Investissement	326 337 € 31	342 915 € 70	16 578 € 39

Affectation des résultats comme suit :

- l'excédent de fonctionnement 2021 (103 926,31 €) est reporté en recette de fonctionnement 2022 pour un montant de 58 926,31 € et en recette d'investissement 2022 pour un montant de 45 000 €.

- l'excédent d'investissement 2021 (16 578,39 €) est reporté en recette d'investissement 2022.

➤ Après délibération et vote, le **Budget Primitif 2022** est approuvé à l'unanimité.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	490 278 €	490 278 €
Investissement	1 142 037 €	1 142 037 €

2. Vote des taux d'imposition :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2021, les communes n'ont plus à voter le taux de la taxe d'habitation, celui de 2019 (10,15%) s'applique automatiquement pour les foyers qui s'en acquittent encore.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), en 2021, les communes ont délibéré sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes en 2020 et du taux départemental de TFPB de 2020. Il a été fixé à 27,25 % en 2021. Sa variation est libre dans le respect des taux plafonds

Concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), ce taux ne peut augmenter dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de TFPB. Si ce dernier diminue, le taux de TFPNB doit diminuer au moins dans les mêmes proportions.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide, pour 2022, de maintenir à l'identique les taux de 2021. Ils sont donc fixés comme suit pour l'année 2022 :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,25 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 39,61 %**

3. Subventions aux associations :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer pour l'année 2022, les subventions suivantes :

Association de Sauvegarde de la Chartreuse	500 €
Association Sports, Loisirs, Culture Pavézin Ste Croix en Jarez	230 €
Association Sportive Ste Croix en Jarez / Pavézin	400 €
Le Comité des Fêtes	300 €
Le Sou des Ecoles	600 €
La Petite Boule Cartuzinoise	150 €
Les Amis de la crèche de Ste Croix en Jarez (versée si la crèche est réalisée)	500 €
L'union des Jeunes	250 €

Concernant la subvention pour l'Association Les Jeunes Loups (centre aéré), une délibération spécifique sera prise ultérieurement.

4. Approbation du Plan de Gestion :

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'un Plan de Gestion au niveau de la Chartreuse sur le périmètre inscrit au titre des Monuments Historiques a été rédigé en collaboration avec les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Auvergne Rhône Alpes et les services de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) de la Loire.

Ce document permettra d'avoir une ligne de conduite à proposer aux habitants lors des travaux effectués sur les bâtiments identifiés au titre des Monuments Historiques. Ceci dans le but d'obtenir une homogénéisation au niveau de l'ancienne Chartreuse.

Ce Plan de Gestion étant finalisé, il est soumis au vote du Conseil Municipal pour approbation.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Plan de Gestion ainsi que son annexe.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Rappel : élection présidentielle :** 1^{er} tour le dimanche 10 avril 2022 et 2^{ème} tour le dimanche 24 avril 2022.
- Des **travaux de voirie** vont débuter à partir du 11 avril 2022 sur les secteurs de La Conty, Le Carré, Seyoux et La Ratte.
- Suite au passage du **rallye du Pays du Gier**, aucun dégât n'a été constaté sur les routes empruntées par ce dernier.
- **ECOLE :** la photocopieuse fonctionne de nouveau suite au passage du technicien de maintenance, le judas a été posé sur la porte d'entrée, le terrain pour les plantations des enfants a été préparé par les agents communaux.

La séance est levée à 21H30. Prochain conseil municipal le **mardi 03 mai 2022 à 19H30.**